



et

Temps d'agir

A imprimer et compléter

FORMATION inter organismes

Bulletin d'inscription

www.c-benevolat.fr & www.tempsdagir.fr

A retourner avec votre règlement par courrier : P. Loviconi, 344 chemin du Lanchet 69140 Rillieux la Pape (chèque à l'ordre d'ELYCOOP).

- Merci d'écrire en majuscules – Un bulletin par participant -

Organisme :
Nom : Prénom :
Fonction :
Adresse :
Code Postal :
Ville :
Téléphone : Mail :

- Merci de m'adresser par retour de courrier une **convention** de formation
- Je désire m'inscrire à la formation intitulée : **Faciliter l'action d'individus et de groupes désireux d'améliorer leur vie quotidienne.**
Méthodologie de développement du « pouvoir d'agir » pour les intervenants sociaux
Jeudi 4 et vendredi 5 septembre 2014, Lyon 3 (2 jours, 9h00 - 12h30, 14h00 – 17h00).
- Et je **m'inscris** au temps de suivi semi-collectif de 2 h. du vendredi 5 décembre 2014 matin
- Je participerai au repas de midi avec le groupe le 4 septembre 2014 (à ma charge)
 - Je ne participerai pas au repas de midi avec le groupe le 4 septembre 2014*
 - Je participerai au repas de midi avec le groupe le 5 septembre 2014 (à ma charge)
 - Je ne participerai pas au repas de midi avec le groupe le 5 septembre 2014.*

TARIF * Associations : 860 €
* Autres organismes : 980 €

(somme nette de taxe, hors frais de repas à la charge des inscrits, et incluant le temps de suivi semi-collectif du 05/12/14).

Cette formation est prise en charge financièrement par :

- notre organisme collecteur (OPCA). **Nous nous engageons à régler** la somme due sous 8 jours et nous nous ferons rembourser dans un second temps par notre OPCA.
 - notre organisation
- J'ai lu et accepte les modalités d'inscription, les conditions d'annulation et les conditions générales de vente jointes (p. 2)

Total du règlement joint :

**Nom, signature, date,
mention "lu et approuvé"**

**Cachet de
l'organisme**

MODALITES PRATIQUES
MODALITES D' INSCRIPTION ET CONDITIONS D'ANNULATION

A réception de ce bulletin et de votre règlement, **Compétence Bénévolat** vous adresse un courrier ou courriel accusant bonne réception de votre demande d'inscription et celle-ci devient définitive.

Les formations inter-organismes ne dépassent pas 14 participants.

Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée. Aussi, les inscriptions sont prises selon leur ordre d'arrivée. Si la session demandée est déjà complète, nous vous retournons votre règlement. Chaque participant recevra une convocation par e-mail.

Chaque formation fait l'objet d'une convention de formation entre Elycoop et l'établissement inscrivant des stagiaires dans le cadre de la formation professionnelle continue. Pour un stagiaire inscrit à titre individuel, un contrat de formation professionnelle est établi.

En fin de session, une fiche d'évaluation sera remise à chaque participant pour qu'il exprime son niveau de satisfaction sur la formation suivie. Celles-ci seront analysées et permettent à **Compétence Bénévolat** et la coopérative Elycoop d'ajuster les contenus aux attentes.

Toute formation commencée est dûe en totalité.

Les prix sont affichés nets de taxe (non soumis à la TVA) et comprennent les prestations suivantes : l'animation de la formation, les outils pédagogiques (au minimum le support de cours) et une fiche d'évaluation. Ne sont pas inclus les frais de transport, d'hébergement, ni de repas.

Chaque établissement ou participant à titre individuel recevra une facture d'Elycoop ainsi qu'une attestation de présence à l'issue de la session.

En cas de prise en charge de la facturation par votre Organisme Collecteur Paritaire Agréé, merci de l'indiquer p. 1. Votre inscription est valide si vous réglez Elycoop **directement** et finalisez vous-même votre prise en charge OPCA dans un second temps en lien avec eux.

Toute **modification** relative à l'inscription doit nous parvenir *par écrit*. En cas d'annulation par le participant à 11 jours ouvrés ou plus de la date de la session, Elycoop facture 50 % du montant de la session. Cette retenue s'élève à 75 % du coût d'inscription dû si l'annulation est notifiée à **Compétence Bénévolat** à moins de 11 jours ouvrés de la session.

Compétence Bénévolat se réserve la possibilité de modifier la date et le lieu, notamment en cas de moins de 5 inscriptions. Cela ne donne pas droit à un dédommagement mais dès lors Elycoop vous retourne la somme déjà versée et vous informe de la prochaine date de formation, vous ouvrant droit à une réduction de 5% sur la prochaine formation.

Administrativement, **Compétence Bénévolat** est une marque qui relève de la **Coopérative** SARL Elycoop à Bron, organisatrice de la formation.